

Protocole COVID

Voici les mesures prises par le club suivant les recommandations fédérales pour respecter les gestes barrières et lutter contre la propagation du coronavirus.

A. Règles communes aux joueurs et accompagnateurs.

1. Le port du masque est obligatoire dans tout le complexe sportif.
2. Le club met à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée du complexe, à la table de marque et à la buvette.
3. Porter son propre gel hydroalcoolique et plusieurs masques pour une journée.
4. Les masques jetables sont à déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
5. Respecter les sens de circulation prévu dans le complexe sportif.
6. Respecter les règles de distanciation physique d'un mètre dans tout le complexe sportif.
7. Les vestiaires et douches sont accessibles : limitation à 4 personnes. (Les personnes prenant une douche sont dispensées du port du masque.) Les joueurs habitants à proximité sont invités à ne pas utiliser les douches du gymnase.

B. La buvette

1. Se laver les mains avant de se rendre à la buvette.
2. Port du masque obligatoire (sauf pour manger).
3. Les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits.
4. Respecter les règles de distanciation physique d'un mètre avec les utilisateurs.
5. Prévoir d'amener son gobelet plastique ou d'en acheter un à la buvette.
6. Vente uniquement de cartes buvette ou réalisation d'une note pour limiter les flux d'argent.

C. Règles spécifiques aux joueurs

1. Se laver les mains avant et après avoir joué.
2. 1 joueur désigné par la table de marque pour chaque match sera chargé de remplir la feuille de match de la ramener à la table de marque avec le stylo.
3. Arriver sur le terrain en tenue (pas de caisse sur le bord des terrains) et avec son matériel (gel hydroalcoolique, raquettes, gourde, volants)
4. Il n'est plus nécessaire d'utiliser des volants différenciés pour chaque joueur (évolution règle FFBAD en date du 08/09/20).
5. Pas de serrage de main ou bise avant ou après le match. En fonction de l'actualité, et selon les dernières Directives de la Ligue FFBAD en date du 8 septembre 2020.